



L'apprentissage

Quel public ? Durée?



- Jeunes de 18 à 29 ans
- D'une durée de 6 mois à 3 ans
- Un contrat de travail CDD ou CDI
- 35 heures/semaine
- 1600 heures/an dont 25% en formation





L'apprentissage

Objectifs



- Anticiper vos besoins en recrutement
- Former un jeune au métier d'Educateur sportif
 - Professionnaliser votre structure
- Transmettre les valeurs du club et intégrer le jeune à votre structure
 - Contribuer par un tutorat à la cohésion dans les territoires





L'apprentissage

Aides et financement ?



Frais pédagogiques pris **100% par OPCO**, branche sport = AFDAS

Recrutement d'un apprenti en 2023 : Aide unique 6000€

Cf tableau % SMIC (*fonction âge de l'apprenti*)

Aide à la fonction de maître d'apprentissage 1380€ (*M.A. doit suivre une formation de tuteur*) pour les structures à effectif < 11 salariés



L'apprentissage

Coût salarial ?



La rémunération des apprentis

- Calcul % SMIC en fonction de l'âge : 18-21 ans ; 21-25 ans ; 26 ans et + (*En cas de changement de tranche d'âge en cours de formation, le nouveau taux de rémunération est appliqué dès le 1er jour du mois suivant l'anniversaire de l'apprenti*).
- Exonérée de charges patronales (*sauf après 26 ans*).

Pour les employeurs

- de nombreuses exonérations s'appliquent : charges patronales = 1,55%



Exemple 18-21 ans



1ERE ANNEE			2EME ANNEE		
	annuel (12 mois)	mensuel		annuel (12 mois)	mensuel
<i>salaire brut</i>	8 820 €	735 €	<i>salaire brut</i>	10 461 €	872 €
<i>charges</i>	137 €	11 €	<i>charges</i>	147 €	14 €
MASSE SALARIALE	8 957 €	746 €	masse salariale	10 608 €	885 €
<i>Aide exceptionnelle</i>	6 000 €	500 €	<i>Aide unique</i>	0 €	0 €
<i>Aide ANS</i>	2 000 €	167 €	<i>AIDE ANS</i>	0 €	0 €
TOTAL AIDES	8 000 €	667 €	TOTAL AIDES	0 €	0 €
RESTE A CHARGE	957 €	80 €	RESTE A CHARGE	10 608 €	885 €
MOYENNE RESTE A CHARGE SUR 2 ANS = 481,87 € / mois					



Exemple 21-25 ans



1ERE ANNEE			2EME ANNEE		
	annuel (12 mois)	mensuel		annuel (12 mois)	mensuel
<i>salaire brut</i>	10 871 €	906 €	<i>salaire brut</i>	12 512 €	1 043 €
<i>charges</i>	169 €	14 €	<i>charges</i>	147 €	16 €
MASSE SALARIALE	11 040 €	920 €	masse salariale	12 659 €	1 059 €
<i>Aide exceptionnelle</i>	6 000 €	500 €	<i>Aide unique</i>	0 €	0 €
<i>Aide ANS</i>	2 000 €	167 €	<i>AIDE ANS</i>	0 €	0 €
TOTAL AIDES	8 000 €	667 €	TOTAL AIDES	0 €	0 €
RESTE A CHARGE	3 040 €	253 €	RESTE A CHARGE	12 659 €	1 059 €
MOYENNE RESTE A CHARGE SUR 2 ANS = 654,12 € / mois					



Autres contrats ?

Le contrat de professionnalisation



- ❖ Coût salarial + élevé (*cf tableau slide suivant*)
- ❖ Prise en charge AFDAS fonction du barème « développement des compétences »
 - ❖ Trajet 0,45€/kms
 - ❖ Repas + Hébergement 72,40€ repas + nuitée (*les repas ne sont pas pris en charge s'il n'y a pas d'hébergement*)



Dispositif ANS



TYPE D'AIDE	MENSUEL	ANNUEL
AIDE ANS CDI	1 000 €	12 000 €
AIDE ANS CDD	0 €	0 €
AIDE ANS #JEUNE CDI	833 €	10 000 €
AIDE ANS #JEUNE CDD	0 €	0 €
AIDE EMPLOI FRANC CDD	208 €	2 500 €
AIDE EMPLOI FRANC CDI	417 €	5 000 €

TYPE EMPLOI	COUT RESIDUEL
CDI	
GRUPE 2 AIDE ANS	8 412 €
GRUPE 3 AIDE ANS	11 652 €
GRUPE 2 AIDE ANS #JEUNE	10 412 €
GRUPE 3 AIDE ANS #JEUNE	13 652 €
GRUPE 2 EMPLOI FRANC	15 412 €
GRUPE 3 EMPLOI FRANC	18 652 €
CDD	
GRUPE 2 EMPLOI FRANC	17 912 €
GRUPE 3 EMPLOI FRANC	21 152 €



L'apprentissage Démarches ?



Les étapes de la procédure :

❖ 1/ Remplir le formulaire CERFA, lien du site du CFA :
<https://www.campus-sport-bretagne.fr/formation/mode-de-financement/>

❖ 2/ Signature du CERFA et de la convention financière

❖ 3/ Demande de prise en charge auprès de l'AFDAS vaut pour enregistrement du contrat

Et déclenchement Automatiquement de la prime d'aide à l'embauche qui vous sera versée (prévoir un éventuel délai et un fonds de trésorerie, versement possible qu'à partir du 2ème mois)





La plateforme AFDAS



- ❖ Pour tous renseignements, connectez-vous à votre espace en ligne :
 - ❖ Menu « Mes demandes de contact »
 - ❖ Sélectionner l'objet « Recruter un alternant » (*apprenti ou contrat pro.*)



afDas
DEMAIN SERA FORMATION

La plateforme AFDAS



- ❖ Programmation possible d'une Visio conférence avant juin avec l'équipe AFDAS et le Campus/CFA
- ❖ Pour faire les démarches avec nous en direct





❖ Mickaël LEBRETON

Président Ligue de Bretagne de Basket-Ball

mickaellebreton@aol.com

06-61-73-08-16



❖ Mickaël GUIHAIRE

Coordonnateur BPJEPS Basket-Ball

mickael.guihaire@bretagnebasketball.org

06-07-06-94-34



❖ Sébastien LEGROS

Coordonnateur IRFBB Bretagne

Sebastien.legros@bretagnebasketball.org

06-68-02-82-10



❖ Mathilde HEMERY

Directrice territoriale Ligue de Bretagne

mathilde.hemery@bretagnebasketball.org

06-31-36-36-29



❖ François BRISSON

DTR Ligue de Bretagne

Francois.brisson@bretagnebasketball.org

06-07-72-47-89

